



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.105 – 1/3**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NMET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **ASSOCIATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LES ACTIVITÉS TECHNIQUES (ASPAT) : SUBVENTION 2014**

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'insertion et du CISPD,

L'Association Sociale et Professionnelle par les Activités Techniques (ASPAT) a développé, à la demande de l'Antenne Girondine d'Insertion (AGI) du Conseil Général de la Gironde, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Libournais et de la Mission Locale du Libournais, une action de mobilité sur le Libournais à compter de juillet 2009.

Dès 2010, les Communautés de Communes du Libournais ont accompagné ce projet au regard de son utilité sociale en faveur des personnes en recherche d'emploi.

En effet, l'association propose la réparation et la mise à disposition de véhicules 2 roues, (vélo, mobylette, scooter) pour des personnes en démarche d'insertion professionnelle afin qu'elles puissent se rendre sur un lieu de travail, de formation ou de stage. La mise à disposition se fait via les organismes prescripteurs qui ont, au préalable, adhéré à la charte d'accès. On peut souligner que le prescripteur principal est la Mission Locale du Libournais (59 prescriptions, soit 36%), suivie des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (15%), de Pôle Emploi (9,2%) et du PLIE (7,3%).

Concrètement, la mise à disposition des cyclomoteurs comprend le casque, l'antivol et l'assurance. Pour une mobylette ou un scooter, respectivement, une caution de 200 ou 300 euros est demandée et la participation financière s'élève à 18 ou 24 euros hebdomadaire. Pour un vélo, la caution s'élève à 50 euros et la location hebdomadaire est de 6 euros.

Outre l'ouverture du garage social à Libourne, l'association développe avec son atelier mécanique des points relais sur tout le territoire : Coutras, Saint-Médard de Guizières, Saint-Denis de Pile. Autrement dit, l'association assure une couverture équitable du territoire au plus proche des bénéficiaires.

Enfin, fin 2013, l'ASPAT a élargi son offre de véhicules en proposant à la location des voitures qui ont été données à l'association ; l'objectif étant de proposer une solution plus adaptée aux travailleurs temporaires qui effectuent des plus longs trajets pour se rendre sur le lieu de travail. 2 voitures sont disponibles. Le coût de location journalier est de 7 euros et la caution demandée s'élève à 300 euros.

#### En 2013, sur la totalité de son territoire d'intervention :

Le projet d'aide à la mobilité développé par l'ASPAT a concerné 163 personnes, soit 26% de plus qu'en 2012.

Le public masculin reste majoritaire dans l'utilisation des services de l'ASPAT (70% en 2013 – 75% en 2012).

Les jeunes de 18 à 25 ans représentent 52% des utilisateurs, soit une diminution par rapport à 2012, où ils étaient 61%. Ceci s'explique par la mise à disposition d'automobiles qui bénéficient au public plus âgé.

#### En 2013, sur le territoire de la Cali :

Parmi les 163 bénéficiaires, on observe une augmentation du nombre d'utilisateurs issus de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) : 67,5% d'utilisateurs (110 personnes) en 2013 contre 64% en 2012 (83 personnes).

Par ailleurs, il est à noter que 85 personnes ont fait appel au service de mise à disposition de véhicule et 25 au service de réparation. Cela a permis à 69 bénéficiaires d'accéder à un emploi, à 30 d'accéder à un stage et à 11 de poursuivre leur recherche d'emploi.

Considérant le frein réel que constitue l'absence de mobilité pour un retour à l'emploi,  
Considérant l'objectif d'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi que se fixe la Cali,  
Considérant que le prêt de 2 roues et de voitures aux personnes en recherche d'emploi est une des réponses qui permet d'atteindre cet objectif,  
Considérant dès lors l'intérêt pour l'agglomération à encourager cette activité à rester implantée sur le Libournais,

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 18 200 euros à l'ASPAT pour l'année 2014, conditionnée à la réalisation d'objectifs.

Aussi, il est convenu que les engagements financiers de la collectivité soient inscrits dans le cadre d'une convention d'objectifs et de partenariat entre la Cali et l'association. Ce document contractuel a pour but de rappeler et préciser les engagements respectifs entre les parties sur l'année 2014.

Il convient de préciser que l'association est confrontée depuis le mois d'avril 2013 à certaines difficultés de gestion financière ayant pour conséquence la mise en place d'une mesure de sauvegarde sur la structure, puis d'une procédure de redressement judiciaire depuis le 5 mai 2014. Toutefois, toutes les mesures nécessaires au redressement de la situation financière, au maintien de l'activité et à la continuité de service rendu aux habitants du territoire ont été assurées par l'ASPAT jusqu'à ce jour.

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville/Prévention de la délinquance en date du 3 février 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 14 mai 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (67** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 18 200 euros à l'ASPAT en trois fois :
  - o 35% suite au vote de la délibération et à la signature de la convention, soit 6 370 euros,
  - o 35% en septembre 2014, soit 6 370 euros,
  - o Et 30% à la production du bilan 2014 qui justifiera de la poursuite de l'activité et du maintien de la structure sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2014, soit 5 460 euros.
- signer la convention d'objectifs afférente entre la Communauté d'Agglomération du Libournais et l'ASPAT précisant les modalités d'atteinte de ces objectifs et conditionnant l'octroi de la subvention.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ET  
« L'ASSOCIATION SOCIALE ET  
PROFESSIONNELLE PAR LES ACTIVITÉS  
TECHNIQUES » (ASPAT)  
ANNEE 2014**

D'un commun accord entre les soussignés :

**La Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali)**, représentée par son Président Monsieur Philippe BUISSON, BP 2026, 33502 Libourne Cedex,

Et,

**L'Association Sociale et Professionnelle par les Activités Techniques (ASPAT)**, représentée par son Président, Denis MARCHAND, 66 Route des Nébout, 24130 Prigonrieux,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

*Engagements de la Cali :*

La Cali, au titre de sa compétence « Politique de la Ville » depuis le Conseil Communautaire du 27 mars 2012, s'inscrit dans une volonté d'aide et de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficulté sur le territoire communautaire.

Dans ce cadre, elle souhaite :

- Soutenir les projets transversaux qui œuvrent en faveur de l'insertion sociale et professionnelle,
- Favoriser des actions d'autonomie, d'insertion et de solidarité,
- Lutter contre l'exclusion et encourager la cohésion sociale.

La présente convention doit permettre à la Cali d'atteindre ces objectifs par le biais de la dynamique associative portée par l'« ASPAT ».

*Engagements de l'« ASPAT » :*

L'ASPAT, garage social, est une structure offrant une action globale aux publics en difficulté : mobilité, reprise d'activité et accompagnement socio-professionnel. Elle a une mission sociale, éducative, professionnelle mais aussi territoriale, citoyenne et environnementale par le biais de son atelier de prêt et de réparation de cyclomoteurs à Libourne. Cette action permet la mise à disposition de cyclomoteurs et l'accès aux réparations de véhicules 2 roues de personnes en démarches d'insertion professionnelle afin qu'elles puissent se rendre sur un lieu de travail, de formation ou de stage.

En outre, elle élargit son offre de véhicules en proposant à la location des voitures ; l'objectif étant de proposer une solution plus adaptée aux travailleurs temporaires qui effectuent des plus longs trajets pour se rendre sur le lieu de travail.

Considérant que l'ASPAT participe à l'atteinte de ces objectifs partagés, il est décidé, entre les parties signataires du présent document, qu'il convient de définir ensemble les actions menées sur le terrain.

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à l'objet social de l'association et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution sur la zone de compétence suivante : territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Il s'agira de :

- Mettre à disposition un cyclomoteur, avec un casque, un antivol, l'assurance et le plein d'essence à partir de l'atelier situé à Libourne,
- Mettre à disposition une voiture pour les publics en emploi qui effectuent des longs trajets pour se rendre sur le lieu de travail,
- Assurer des permanences sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais en fonction des besoins et des utilisateurs potentiels.

Pour sa part, la Cali s'engage à soutenir la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'ils requièrent.

#### ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

#### ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITION DE PAIEMENT

La Cali apporte à l'association un concours financier relevant d'une subvention de fonctionnement général, concernant l'atelier de prêt et de réparation de cyclomoteurs, fixée sur la base d'un budget annuel.

La Cali s'engage à verser une subvention d'un montant de 18 200 euros pour l'année 2014.

Cependant, la Cali se réserve la possibilité de ne pas poursuivre son soutien ou d'en modifier les modalités, sous réserve d'en informer l'association avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui précède et/ou de conclure un avenant tel que prévu à l'article 9.

La subvention de fonctionnement général allouée par la Cali à l'ASPAT est annuelle et sera versée en trois fois :

- Le premier versement se fera suite à l'adoption de la délibération afférente et représentera 35% du montant,
- Le second versement de la subvention se fera en septembre 2014 et représentera également 35% du montant,
- Le solde – représentant 30% du montant - sera versé en fin d'année, en fonction du maintien de l'activité sur le territoire, de la continuité de service rendu aux habitants et des éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs produits lors d'un comité de pilotage.

En contrepartie, l'ASPAT s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par la Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de la Cali.

#### ARTICLE 4 : OBLIGATIONS COMPTABLES ET ADMINISTRATIVES

##### *Article 4-1 : Obligations comptables*

L'association s'engage à :

- fournir chaque année le compte rendu financier propre aux objectifs signé par le président ou toute personne habilitée, avant le 1er avril au plus tard de l'année suivante ;
- procéder à l'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Cali a apporté son concours dans les conditions prévues à l'article 7 ci-après ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement no 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;
- respecter ses obligations fiscales et sociales.

L'association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

##### *Article 4-2 : Obligations administratives*

Pour mener à bien ses objectifs, l'association jouit d'une indépendance de décision, en conformité avec ses statuts, dans la conduite de ses tâches et de son administration.

Les statuts de l'association prévoient que la Cali soit représentée au sein de son conseil d'administration par 1 élu communautaire, désigné membre adhérent de l'association.

Le responsable du service Politique de la Ville de la Cali est invité au comité de pilotage/conseil d'administration de l'association en tant que membre avec voix consultative.

#### ARTICLE 5 : NON-EXECUTION, RETARD SIGNIFICATIF OU MODIFICATION SUBSTANTIELLE

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Cali des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la Cali peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

#### ARTICLE 6 : CONTROLE DE LA CALI

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Cali, ou toute personne ou entreprise mandatée par celle-ci, de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par la Cali, en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis.

#### ARTICLE 7 : EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs auxquels la Cali a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Cali et l'association.

L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'utilité sociale ou l'intérêt général des actions réalisées et, s'il y a lieu, sur les prolongements susceptibles de leur être apportées dans le cadre d'une nouvelle convention.

Par ailleurs, un bilan annuel sera fourni à la Cali au mois de janvier de l'année N+1.

#### ARTICLE 8 : CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 7.

#### ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

#### ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION

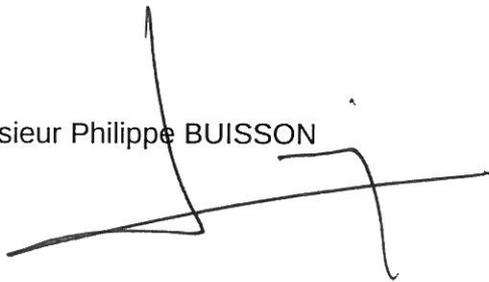
En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

A Libourne,

Le 23.06.2014

Pour la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
Le Président,

Monsieur Philippe BUISSON



Pour l'ASPAT,  
Le Président,

Monsieur Denis MARCHAND

**ASPAT**

*Domaine de Lanxade  
"Les Nebeaux"*

24130 PRIGONRIEUX

Tél. 05 53 22 37 40 - Fax 05 53 22 04 90

Siret 484 700 794 00015 - APE 8899 B



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.106 – 1/3**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NMET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE****CENTRE SOCIO-CULTUREL « PORTRAITS DE FAMILLES » : SUBVENTION 2014**  
-----

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'Insertion et du CISPD,

En 2013, dans le cadre du soutien aux projets transversaux qui œuvrent en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, la Communauté d'Agglomération du Libournais et le CSC « Portraits de Familles » ont signé une convention d'objectifs pluriannuelle (2013-2014) qui définit les engagements respectifs entre les deux parties.

Au regard de l'agrément conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde pour la période 2013-2014, les actions portées par le CSC « Portraits de Familles » visent à proposer des services aux familles du canton de Guîtres sur les thématiques suivantes :

- Rencontre et solidarité : faciliter l'intégration de tous et proposer des services utiles à la population,
- Vie de famille : favoriser les rencontres conviviales et intergénérationnelles, soutenir la fonction parentale,
- Culture et rencontre : développer l'accès à la culture, aux loisirs pour tous et partager les savoirs.

De nombreuses actions sont ainsi mises en œuvre au bénéfice des 267 adhérents et de toutes les autres familles participantes, mais non adhérentes : le café des parents, la ludothèque, les sorties familles, le réseau d'échanges et de savoirs réciproques, la permanence d'un écrivain public, le point internet, etc.

En outre, le centre socioculturel propose un « point accueil CAF » ; ce qui offre un outil décentralisé sur le territoire au bénéfice des allocataires de ce secteur.

En définissant et mettant en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble des familles du secteur de Guîtres, il convient de souligner que le CSC « Portraits de Familles » s'inscrit dans le champ d'actions transversales couvert par la compétence « Politique de la ville ».

Aussi, le CSC sollicite financièrement la Cali à trois niveaux :

- Subvention « Animation globale et coordination » :

En termes de fonctionnement général de la structure, le CSC sollicite la Cali à hauteur de 46 500 euros (montant identique à 2013).

- Subvention « Activités » :

En parallèle, afin de permettre le développement d'activités, le CSC sollicite une subvention spécifique à hauteur de 5 000 euros.

- Subvention « Action Ludothèque » :

Par ailleurs, le CSC « Portraits de Familles » porte une action ludothèque, participant ainsi développement de l'offre éducative et de loisirs sur le territoire du canton de Guîtres. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Cali a contractualisé son partenariat avec le CSC en versant une subvention de fonctionnement pour l'activité Ludothèque. Cette action est d'ailleurs inscrite dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) cosigné avec la CAF et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Dans le cadre du CEJ, la prestation CAF est calculée sur la base d'un nombre d'heures d'ouverture de la structure ; à savoir 800 heures annuelles, correspondant à un demi-poste équivalent temps plein, soit 5 500 € environ de Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ). Elle induit également une participation financière de la collectivité.

Le montant de la prestation déterminé par la CAF sert de base au calcul de la participation financière de la collectivité : elle doit représenter 55% de la somme versée par la collectivité ; ce qui équivaut à 10 000 € pour la Cali (soit une participation nette de 4 500 € pour la Cali).

Ces 3 subventions (« animation globale et coordination », « activités » et « action ludothèque ») représentent un montant total de 61 500 €, soit 25,5% d'un budget global de 241 716 €. La somme versée en 2013, 48 500 € représentait 23,1% d'un budget global de 209 700 €. Cette augmentation du budget de la structure vient du fait que 2014 sera la première année pleine en terme de charges de personnel. A cet effet, tous les partenaires co-financeurs ont donc été sollicités à la hausse (CAF, Conseil général de la Gironde, MSA) afin de permettre l'établissement de ce budget « plancher » nécessaire au fonctionnement de la structure.

Aussi, vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville/Prévention de la délinquance du 3 février 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 14 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 5 février 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (67** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à :

- verser le solde de 23 250 euros de la subvention annuelle de 46 500 euros, au titre de « l'animation globale et de la coordination », (cf délibération du Conseil Communautaire du 14 février 2014)
- verser une subvention annuelle de 5 000 euros, au titre la mise en place « d'activités »,
- verser une subvention annuelle de 10 000 euros, au titre de « l'action ludothèque »,

Imputations budgétaires :

- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire CSOC2 - fonction 520 pour l'animation globale et la coordination et la mise en place d'activités,
- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire COOR0 - fonction 522 pour l'action « ludothèque »

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.108 – 1/3**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NMET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
 Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
 -----

## **POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**

### **SUBVENTION 2014 POUR DES ACTIONS DE GSUP (GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE)**

-----

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, à l'insertion et au CISPD,

Dans le cadre des problématiques de tranquillité publique, La Cali a accompagné la Ville de Libourne en 2013 en soutenant 2 actions à hauteur de 2 800 euros :

- 1 400 euros au titre du comité technique « quartier est » avec pour objectifs de :
  - Mettre en œuvre des actions en direction des jeunes et des adultes repérés par les acteurs de terrain sur les résidences Peyronneau et Peyregourde,
  - Dynamiser les adolescents et les jeunes adultes en leur permettant de devenir acteurs du développement de leur territoire et de ne plus être dans l'attentisme,
  - Renouer avec le vivre ensemble au travers des actions mises en place sur le terrain.
- 1 400 euros au titre du comité technique « quartier centre » avec pour objectifs de :
  - Mettre en œuvre des interventions et des actions ciblées en direction des riverains du centre-ville et plus particulièrement les personnes isolées et les personnes âgées,
  - Contribuer au bon fonctionnement du quartier,
  - Améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants.

Pour rappel, le comité technique est une instance de proposition basée sur l'analyse des besoins et sur une construction collective des actions. Il permet de mettre en place des interventions précises et ciblées en direction des personnes isolées du centre-ville.

De plus, ce comité mobilise, autour de la médiation et des principaux intervenants, tous les acteurs du social, de la protection des majeurs, de la psychiatrie, du secteur associatif ainsi que les bailleurs sociaux. Le comité technique se réunit une fois par mois.

Au regard des indicateurs utilisés par la Ville de Libourne, le bilan de ces actions est le suivant :

- le comité technique « quartier est » s'est réuni 9 fois en 2013 afin de mettre en place les actions suivantes :
  - Animation autour de la galette des rois
  - Organisation de l'atelier « pattes bleues » au sein du Musée de Libourne avec pour objectif d'utiliser la médiation culturelle comme support éducatif (sensibilisation aux règles de vie en collectivité, apprentissage des comportements à adopter, etc.) : 3 séances de 3 après-midi sur la période des vacances scolaires (avril, juillet et décembre 2013)
  - Organisation de la fête des voisins en mai 2013
  - Action découverte sport : un après-midi en juillet et octobre 2013
  - Organisation d'un goûter de Noël en décembre 2013
- le comité technique « quartier centre » s'est réuni 10 fois en 2013 afin de mettre en place les actions suivantes :
  - Organisation de 4 repas à thèmes au foyer restaurant du CCAS, en avril, juin, octobre et décembre. Sur la fin de l'année 2013, après deux ans d'existence, il y a eu une nette augmentation de la fréquentation des usagers du foyer restaurant ainsi qu'une appropriation de ces moments de partage
  - Visite des expositions du prix Marcel Duchamp et des brigades du tigre, en mai et décembre 2013
  - Action ballade au cœur de ma ville en juin 2013
  - Action découverte sport en octobre 2013

Pour 2014, la Ville de Libourne a proposé le renouvellement de ces 2 actions qui s'inscrivent dans le cadre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, entendue comme un ensemble d'actions qui permettent aux différents intervenants (élus, acteurs du social, bailleurs, habitants, etc.), chacun dans leur domaine de compétences, de participer de façon coordonnée à l'amélioration du fonctionnement général d'un quartier pour ses habitants comme pour ses usagers.

Comme en 2013, la Ville de Libourne sollicite La Cali à hauteur de 1400 euros par action pour l'année 2014. En outre, ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de La Cali : l'amélioration de la tranquillité publique.

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville/Prévention de la délinquance en date du 3 février 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD en date du 14 mai 2014,

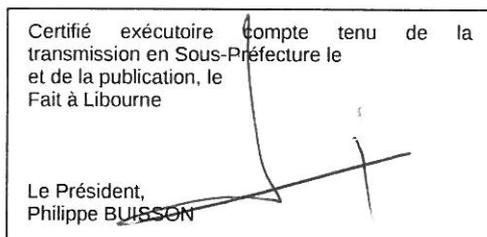
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré par **66 voix pour et une abstention** (*Monsieur David REDON*),

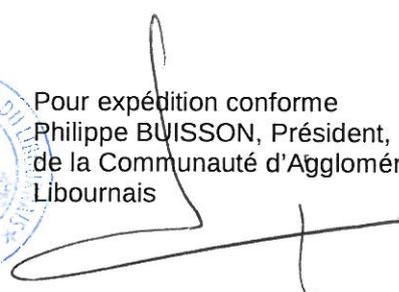
Le Conseil communautaire décide :

- d'accompagner les actions de prévention et de tranquillité publique menée sur la Ville de Libourne,
- de valider et de signer la convention avec la Ville de Libourne pour un engagement financier de La Cali à hauteur de 2 800 euros,
  - o Soit 1 400 euros pour le comité technique « quartier est »,
  - o Soit 1 400 euros pour le comité technique « quartier centre ».

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPDO - fonction 520



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2014 décidant de l'octroi de la subvention communautaire à la Ville de Libourne, autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs et de subventionnement,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2014, chapitre 65, compte 6574, CISPD0, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

**La Communauté d'agglomération du Libournais**, représentée par Madame Fabienne FONTENEAU, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,

et

**La Ville de Libourne**, représentée par son Maire, Monsieur Philippe BUISSON

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et a souhaité accompagner les actions de la Ville de Libourne qui s'inscrivent dans un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de La Cali : l'amélioration de la tranquillité publique.

#### **ARTICLE 1 : MISSION**

---

Il s'agira pour la Ville de Libourne et sa Direction du Développement Social et de la Solidarité :

- De poursuivre le travail engagé depuis 2010 par son **comité technique « quartier est »**, à travers la mise en œuvre d'événements en direction des jeunes et des adultes repérés par les acteurs de terrain sur les résidences Peyronneau et Peyregourde,
- De poursuivre le travail engagé depuis 2012 par son **comité technique « quartier centre »**, à travers des interventions ciblées en direction des riverains du centre ville et plus particulièrement les personnes isolées et les personnes âgées.

Chaque comité technique s'inscrit dans le cadre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, entendue comme un ensemble d'actions qui permettent aux différents intervenants (élus, acteurs du social, bailleurs, habitants, etc.), chacun dans leur domaine de compétences, de participer de façon coordonnée à l'amélioration du fonctionnement général d'un quartier pour ses habitants comme pour ses usagers.

Un représentant technique de La Cali sera invité à tous les comités techniques et de pilotage.

#### **ARTICLE 2 : MODALITES**

---

Pour mener à bien cette mission, La Cali convient avec la Ville de Libourne de lui verser une somme globale incluant toutes les phases nécessaires au bon déroulé des 2 actions présentées.

#### **ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION**

---

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

#### **ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT**

---

La somme allouée par La Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un budget prévisionnel détaillant les différents postes budgétaires et à la signature de la présente convention.

Un bilan détaillé de chacune des actions devra être présenté à La Cali au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année n+1.

Le montant alloué par La Cali pour l'année 2014 s'élève à 2 800 euros :

- Comité technique « quartier est » : 1 400 euros
- Comité technique « quartier centre » : 1 400 euros

En contrepartie, la Ville de Libourne s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

#### **ARTICLE 5 : RESILIATION**

---

La Ville de Libourne sera tenue de porter à la connaissance de la collectivité toute modification relative au déroulé des ces 2 projets.

Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le

Pour la Communauté d'agglomération du Libournais,  
La Vice-présidente,

**Fabienne FONTENEAU**



Pour la Ville de Libourne,  
Le Maire,

**Monsieur Philippe BUISSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.107 – 1/3**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	<b>53</b>	<b>14</b>	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			<b>67</b>

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD****FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) : DEMANDES DE SUBVENTION FORMULEES PAR LA CALI EN 2014**

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, à l'insertion et au CISPD,

Dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), La Cali a formulé plusieurs demandes de financement au titre du FIPD pour l'année 2014 :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation aux dangers des addictions,
- Mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence solidaire pour les femmes victimes de violences,
- Organisation d'un séminaire des élus.

Chaque demande de financement s'organise autour d'un des trois axes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013 – 2017 et du plan départemental de prévention de la délinquance 2013 – 2017, à savoir :

- Les jeunes exposés à la délinquance,
- Les violences faites aux femmes, les violences familiales et l'aide aux victimes,
- La tranquillité publique.

Chaque demande de financement est détaillée dans le tableau de synthèse ci-après :

Axe	Intitulé de l'action	Action	Coût global prévisionnel de l'action	Dont FIPD sollicité par la Cali
Les jeunes exposés à la délinquance	Ateliers de sensibilisation	Organisation d'ateliers de sensibilisation aux addictions en faveur des élèves de CM2 du territoire de La Cali	3 400 €	3 000 €
Les violences intrafamiliales et conjugales, et l'aide aux victimes	Dispositif d'hébergement d'urgence solidaire	Mise en place d'un hébergement d'urgence solidaire sur le territoire de La Cali afin de proposer un meilleur accompagnement des victimes de violences conjugales	2 750 €	2 000 €
La tranquillité publique	Formations des élus	Organisation d'une formation au cours de laquelle les élus de La Cali auront la possibilité de développer leur connaissance des problématiques rencontrées et des outils à leur disposition en matière de tranquillité publique	2 000 €	1 200 €
<b>total</b>			<b>8 150€</b>	<b>6 200€</b>

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique partenariale et ont vocation à générer des co-financements avec l'Etat.

Aussi, en cas d'avis défavorable(s) formulé(s) par l'Etat, La Cali se réserve le droit de ne pas mettre en œuvre la ou les action(s) concernée(s).

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville/Prévention de la délinquance en date du 3 février 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD en date du 14 mai 2014,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014 et du 12 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire, pour chaque demande de financement formulée par La Cali, accepte la perception de la ou des subvention(s) afférente(s).

Imputations budgétaires au budget principal :

- Perception de la subvention : chapitre 74 - compte 7471 - CISPDO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.109 – 1/2**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA	X		
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Valdo DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Alain PAIGNE	X			Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
<b>Conseillers</b>							
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Fabienne KRIER	X			James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Luc DARQUEST	X			Loïc MAGNAN	X		
David RESENDE	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Sophie BLANCHETON	X			David REDON	X		
Sylvie BOISSEL	X			Joël BAYLE	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Jean-Claude ABANADES	X		
Véronique DICORRADO	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Michel FOULHOX	X			Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Philippe HEFTRE	X			Kléber AUDINET	X		
Michelle LACOSTE	X			Chantal DUGOURD	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Alain MAROIS	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Michel VACHER	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Isabelle FEYRY	X			Marcel BERHOME	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY	Chantal GANTCH	X		
Jean-Louis ARCARAZ	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Catherine BERNADEAU	X			<b>Sous-total</b>		53	14
				<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

## POLITIQUE DE LA VILLE

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU SEIN DE LA MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'insertion et du CISPD,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) à l'association « Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du Libournais » dont l'objet est selon ses statuts « d'accueillir, d'informer et de conseiller les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, de les aider à bâtir un itinéraire qualifiant personnalisé et de les suivre dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion sociale »,

Conformément aux statuts de l'association, la Cali doit désigner des représentants :

- au sein de l'Assemblée générale de cet organisme : 8 titulaires et 8 suppléants,
- au sein du Conseil d'Administration de cet organisme : 4 titulaires et 4 suppléants (parmi les 8 représentants titulaires et 8 suppléants désignés à l'Assemblée générale).

Aussi, vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 14 mai 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve la désignation des représentants de la Cali pour siéger à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Libournais.

#### Assemblée générale

##### Titulaires

Madame Sabine AGGOUN  
Madame Marie CHARFAOUI  
Madame Véronique CHENAL  
Monsieur Bernard DUDZIAK  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Véronique HOUDINET  
Madame Colette LAGARDE  
Madame Annie POUZARGUE

##### Suppléants

Madame Myriam CHAUVEL  
Madame Ibrahima CISSE  
Monsieur Claude LACARRERE

#### Conseil d'Administration

##### Titulaires

Madame Sabine AGGOUN  
Madame Véronique CHENAL  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Colette LAGARDE

##### Suppléants

Monsieur Bernard DUDZIAK  
Madame Marie CHARFAOUI  
Madame Véronique HOUDINET  
Madame Annie POUZARGUE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.110 – 1/2**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NMET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

**14.05.110 – 2/2****POLITIQUE DE LA VILLE****DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU SEIN DE L'ASSOCIATION PLAN LIBOURNAIS D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE (PLIE)**  
-----

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'insertion et du CISPD,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) à l'association PLIE du Pays du Libournais qui a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail,

Conformément aux statuts de l'association, la Cali doit désigner des représentants au sein de l'Assemblée générale de cet organisme : 9 titulaires et 8 suppléants.

Conformément au protocole d'accord du PLIE du Pays du Libournais et à son avenant n°1, la Cali doit désigner des représentants au sein du Comité de Pilotage de cet organisme : 1 titulaire et 1 suppléant.

Aussi, vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 14 mai 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (67** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve la désignation des représentants de la Cali pour siéger à l'Assemblée générale et au Comité de pilotage de l'Association PLIE du Libournais.

**Assemblée générale****Titulaires**

Monsieur Jean-Louis DARQUEST  
Madame Anne-Catherine FAGOUR  
Madame Fabienne FONTENEAU  
Monsieur Patrick HUCHET  
Madame Michelle LACOSTE  
Monsieur Pierre MALGUID  
Madame Annie POUZARGUE  
Monsieur David REDON  
Madame Corinne VENAYRE

**Suppléants**

Madame Marianne HOSTEIN  
Madame Paquerette PEYRIDIEUX  
Monsieur Didier SICAIRE  
Madame Marie-Claude SOUDRY  
Madame Marie-Hélène BRUNET

**Comité de pilotage****Titulaire**

Madame Fabienne FONTENEAU

**Suppléant**

Madame Corinne VENAYRE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

